

Présentation de l'Engagement étudiant



Sommaire.



- 1 Qu'est ce que c'est ?
- 2 Les engagements reconnus
- 3 La valorisation
- 4 Les dates
- 5 Contact

Retrouvez toutes
les infos :



Qu'est ce que l'engagement ?

- Défini par l'article 29 de la loi Égalité et Citoyenneté, complété par le décret n° 2017-962
- Réfère à une implication dans la vie universitaire, associative, sociale, citoyenne ou professionnelle en parallèle de ses études.
- Diverses formes d'engagement : bénévolat associatif, mission de service civique, activité professionnelle, engagement militaire, pompier volontaire ou encore participation à des projets citoyens.
- Une opportunité unique de développement personnel et professionnel.
- L'UTLN encourage et valorise cet engagement par une bonification sur la moyenne ou un aménagement d'études.

Les engagements reconnus.

- Elu à l'UTL ou au CROUS
- Emploi étudiant à l'UTLN
- Étudiant entrepreneur/travailleur indépendant
- Étudiant salarié/en activité professionnelle
- Impliqué.e dans des actions culturelles et/ou sportives (Artiste de Haut Niveau, Sportif de Haut Niveau)
- Impliqué.e dans des actions solidaires, écoresponsable, et/ou citoyennes (association externe à l'UTLN, etc.)
- Membre d'une association signataire de la charte des associations de l'UTLN
- Réserviste (armée, gendarmerie, Police Nationale...)
- Sapeur-pompier volontaire
- Volontaire en service civique

La valorisation.

E-candidat ●

Pour candidater : inscription sur la plateforme du **30 septembre au 30 novembre**. Renseignez votre engagement et déposez vos pièces justificatives. Vous recevrez une confirmation par mail si le dossier est complet et éligible.



: liste des pièces justificatives sur le site.

Dossier personnel ●

Ce dossier est à compléter du **30 novembre au 28 février** et à renvoyer à **vie.etudiante@univ-tln.fr**. Il s'agit d'un rapport permettant d'expliquer votre engagement et d'évaluer les compétences développées.

La valorisation.

Cérémonie de l'engagement ●

Pour mettre à l'honneur et récompenser les étudiants engagés, l'UTLN organise le 15 mars une Cérémonie de l'engagement. Chaque étudiant recevra une écharpe de la couleur de son engagement, un certificat signé par le Président de l'Université et des goodies. Au programme : buffet, moment de convivialité et borne Photobooth.

Commission REVEE ●

Composée d'enseignants et d'experts, c'est elle qui évaluera votre dossier personnel et validera votre bonification finale.

Vous serez noté par un enseignant et un expert. La moyenne des deux notes, attribuées après avis du jury, est convertie en bonification sur la moyenne quand elle est supérieure à 10/20.

Les dates importantes.

Du 30 septembre
au 30 novembre



Inscription sur E-candidat

Déposez votre candidature ainsi que les pièces justificatives. Vous recevrez ensuite par mail le dossier personnel.

Du 30 novembre
au 28 février 2026



Rendre le dossier personnel

Complétez les dossiers personnel et renvoyez-les à l'adresse vie.etudiante@univ-tln.fr avant le 28 février 2026.

Fin janvier 2026



Journée de l'engagement

Venez découvrir les différents types d'engagement possibles à l'UTLN. Rencontrez les associations, les organismes, les réservistes de la Marine Nationale, les Sapeurs-Pompiers volontaires ainsi que les autres étudiants engagés.

Le 17 mars 2026



Cérémonie de l'engagement

Recevez votre certificat de l'engagement signé par le Président de l'UTLN ainsi que votre écharpe. Au programme : buffet, borne Photobooth, musique et goodies.

Contact .

Toutes les infos :



Lally BOUMIER

Chargée de l'Engagement étudiant

boumier@univ-tln.fr

04 94 14 26 93



Bureau de la Vie étudiante

Bât. V1, bureau V.028

vie-etudiante@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr/-Valorisation-de-l-engagement-etudiant